



CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉDITION D'ŒUVRES MUSICALES

Une copie de cette déclaration doit être adressée au Centre national de la musique

FORMULAIRE RÉCAPITULATIF

(Article 220 septdecies du code général des impôts)

Formulaire à déposer dans l'hypothèse où l'entreprise a, au cours de l'exercice, engagé des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au titre de plusieurs contrats de préférence éditoriale

Exercice du _____ au _____

Nombre d'intercalaires

Dénomination de l'entreprise		N° SIREN	
Adresse			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère		N° SIREN	
Adresse			

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU TITRE DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS DE PRÉFÉRENCE ÉDITORIALE

Date de signature des contrats de préférence éditoriale (report des dates renseignées sur les formulaires n° 2079-EOM-SD)	Nom du ou des auteurs et/ou compositeurs concernés (report des noms renseignés sur les formulaires n° 2079-EOM-SD)	Montant des dépenses prises en compte après application du plafond de 300 000 € par contrat (report des montants renseignés à la ligne 44 des formulaires n° 2079-EOM-SD)
Total		1

II - CALCUL DU MONTANT TOTAL DE DÉPENSES ÉLIGIBLES APRÈS APPLICATION DU PLAFOND DE SOUS-TRAITANCE DE 1 600 000 €

Montant des dépenses prises en compte après application du plafond de 300 000 € par contrat (report de la ligne 1)	2	
Montant total des dépenses engagées au titre de l'exercice ouvrant droit au crédit d'impôt (somme des lignes 38 des formulaires n° 2079-EOM-SD)	3	
Montant total des dépenses confiées à une autre entreprise au titre de l'exercice (somme des lignes 39 des formulaires n° 2079-EOM-SD)	4	
Montant total des dépenses non sous-traitées au titre de l'exercice (somme des lignes 40 des formulaires n° 2079-EOM-SD)	5	
Montant des dépenses prises en compte après application du plafond de sous-traitance	6	<p>Si le montant de la ligne 2 est inférieur au montant de la ligne 5, reporter le montant de la ligne 2</p> <p>Si le montant de la ligne 2 est supérieur au montant de la ligne 5, indiquer le résultat de l'opération suivante dans la limite de la ligne 2 : ligne 5 + ligne 4, le montant de la ligne 4 étant retenu dans la limite de 1 600 000 €</p>

